Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213500457-20260304-06_2026-DE

République Française
Département d'Ille & Vilaine
Commune de Bruc Sur Aff

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du CONSEIL MUNICIPAL DE BRUC SUR AFF

Nombre de conseillers :
En exercice 12
Présents 8
Votants 9
Pouvoirs 1

Date de la convocation : 27/02/2026

Le quatre mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe ESLAN, Maire.

Présents : ESLAN Philippe, BOUREL Cécile (pouvoir à POUESSEL Jean), DIVET Michel, DUCLOYER Arnaud, HEURTEL Marie Françoise, LEBLANC Jean-Pierre, POUESSEL Jean, RAZÉ Michel, ROUX Emmanuel, VALLÉE Florent
Absents excusés : BOUCHET Isabelle
Absents : MAIGNAN Valentin

Le quorum est atteint pour cette séance avec 8 élus présents.
Madame BOUREL Cécile arrive avant le vote de la délibération n°14/2026. Le quorum passe à 9 élus présents.

Secrétaire de séance : VALLÉE Florent

06/2026	**Approbation des Comptes Financiers Uniques 2025 - Budget Principal**

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2025 qui prévoit la généralisation du Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les communes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Bruc sur Aff ;

Vu le CFU 2025 de la commune de Bruc sur Aff ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « *dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur Philippe ESLAN, Maire a quitté la séance et que le conseil municipal, a élu « Monsieur Jean POUESSEL, Premier adjoint au Maire » pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213500457-20260304-06_2026-DE

République Française
Département d'Ille & Vilaine
Commune de Bruc Sur Aff

COMPTE FINANCIER UNIQUE
BUIDGET PRINCIPAL COMMUNE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLES	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	722 694.80 €	765 175.25 €	333 878.14 €	335 131.92 €	1 056 572.94 €	1 100 307.17 €
Résultats reportés année N-1		99 941.43 €		957 952.88 €		1 057 894.31 €
TOTAUX	**722 694.80 €**	**865 116.68 €**	**333 878.14 €**	**1 293 084.80 €**	**1 056 572.94 €**	**2 158 201.48 €**
Résultat Exercice		142 421.88 €		959 206.66 €		1 101 628.54 €
Restes à réaliser			53 567.92 €	146 016.01 €	53 567.92 €	146 016.01 €
TOTAUX CUMULES	722 964.80 €	865 116.68 €	387 446.06 €	1 439 100.81 €	1 110 140.86 €	2 304 217.49 €
RESULTATS DE CLOTURE		**142 421.88 €**		**1 051 654.75 €**		**1 194 076.63 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :
(Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote)

- **Approuve** le Compte Financier Unique relatif au budget principal de l'exercice 2025,
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe ESLAN

BRUC-SUR-AFF (Ille-et-Vilaine)